

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLAUSASC**Séance du jeudi 15 décembre 2022**

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19

Date de la Convocation : 09/12/2022

En exercice : 19

Qui ont pris part à la Délibération : 15

Procurations : 4

Date d’Affichage : 16/12/2022

L’an deux mil vingt-deux et le quinze décembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BLAUSASC, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel LOTTIER, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames ~~Evelyne LABORDE~~, Noémie DEQUIDT, Charlette VELLA, Sophie REDJEB, Isabelle JEANSON, ~~Nathalie GHIGLIONE~~, Magali REYMONENQ, Valérie MORELLI, Lise FABRON, Messieurs Yves PONS, Jean-Pierre ROCH, ~~Michel GORODETSKA~~, Pierre PANDOLFI, ~~Georges COPPIN~~, Christophe ALAMEL, Cédric MILLON, Thibault KHELSTOVSKY, Benjamin BERKOUKCHI et Michel LOTTIER

ABSENTS EXCUSÉS : *Evelyne LABORDE a donné procuration à Michel LOTTIER, Nathalie GHIGLIONE a donné procuration à Thibault KHELSTOVSKY, Michel GORODETSKA a donné procuration à Yves PONS, Georges COPPIN a donné procuration à Cédric MILLON*

Noémie DEQUIDT est nommée secrétaire de séance

Délibération n°111-2022**Objet : Opérations de réhabilitation, amélioration thermique de 6 appartements communaux – demandes de subventions et autorisations de lancer un marché**

Monsieur le Maire expose

La commune est propriétaire de 6 logements. Ces logements doivent faire l’objet d’une réhabilitation avec une rénovation thermique pour chacun d’entre eux. En effet, ces appartements sont énergivores car mal isolés, leur mode de chauffage est électrique ou au fuel.

Ces 6 logements sont situés à la Pointe de Blausasc pour un T3, 3 appartements T3 et 2 T2 au village.

Une fois totalement réhabilités, ces logements seront proposés à la location.

Le montant estimatif des travaux s’élève à 489 720.65 € HT.

M. le maire propose que des subventions soient demandées :

- | | |
|--|-----------|
| - Auprès de l’État à hauteur de 60 % | 293 832 € |
| - Après du Département à hauteur de 40 % | 78 355 € |

M. le maire demande de l’autoriser à lancer un marché à procédure adaptée pour la réalisation des travaux objet de cette délibération.

AR Prefecture

006-210600193-20221215-111_2022-DE
Reçu le 19/12/2022

Le conseil municipal,
Ouï l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

- **Approuve** l'opération de réhabilitation, amélioration thermique de 6 appartements communaux pour un montant de 489 720.65 € HT,
- **Autorise** M. le Maire à demander les subventions auprès de l'État pour un montant de 293 832 € (60 %) et auprès du Département pour un montant de 78 355 € (40 % du solde restant),
- **Autorise** M. le Maire à procéder au lancement d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation des travaux de ces 6 appartements
- Cette dépense sera inscrite au budget 2023

Le Maire,

Michel LOTIER



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Pour extrait certifié conforme